



---

## Philosophie politique de la participation à l'urbanisme

Tanaïs Rolland, Université Lyon 3 Jean Moulin, France  
tanais.rolland@univ-lyon3.fr

### Mots clefs:

Urbanisme; philosophie politique; démocratie; participation; droit à la ville.

### ABSTRACT

Le droit à la ville d'Henri Lefebvre s'appuie sur des constats d'aliénation par le capitalisme d'un 'droit à l'œuvre' dont devrait disposer chaque citoyen, c'est-à-dire d'un droit à intervenir directement sur les objets de son environnement urbain, parallèlement au droit à jouir de tout ce que devrait pouvoir offrir une ville. Aujourd'hui le droit à la ville est l'étendard de revendications locales contre la dépossession, souvent des classes populaires, d'un quartier, par des opérations urbaines non concertées ; mais on le trouve également formulé institutionnellement en faveur d'un urbanisme qui se présente volontiers comme alternatif. Leur dénominateur commun reste l'idée que participer à la conception, voire à la fabrication des formes urbaines est un acte émancipateur, contrairement au fait de subir les changements de son environnement décidés par d'autres. Que peut nous dire alors une certaine philosophie de l'émancipation, fréquemment liée à la recherche d'une démocratie radicale, et dont Lefebvre lui-même se réclamait, sur la question de la participation à l'urbanisme ? Jusqu'où celle-ci doit-elle aller ? Jusqu'à la réappropriation intégrale de la matière-même de l'espace, par le 'faire soi-même' ? Et comment cette réappropriation, physique, sensible, est-elle encore liée à la question de la démocratie,

---

pourtant mère de la notion de participation ? Cette recherche est menée avec une agence d'architecture et d'urbanisme lyonnaise qui s'interroge sur la signification de cette participation à l'urbanisme et sur les compétences, imaginaires et représentations qui lui sont liées. A travers une exploration de ce milieu et de sa confrontation avec des enjeux participatifs radicaux, nous cherchons sur quels fondements établir une véritable philosophie politique de la participation à la fabrication des formes urbaines.

### Imaginaires et utopies autour du droit à l'œuvre urbaine

La philosophie et la pensée de la ville ont un parcours commun dont l'une des origines est la philosophie politique de la Grèce antique. La Cité est en effet à la fois la collectivité politique humaine mais également la possibilité matérielle de se rencontrer dans des espaces publics. Les formes de la ville ont ensuite été mobilisées pour illustrer des propos philosophiques sur l'ordre social ou pour projeter un état de la société dans lequel l'équité, la justice, l'épanouissement moral sont à la fois conditionnés, permis, et créateurs de l'espace de vie. Il s'agit des utopies, qui se caractérisent donc jusqu'à un certain point par leur caractère fixe, immuable, garantissant une société juste qui puisse se régénérer comme telle grâce au moule de leur environnement spatial.

L'utopie telle qu'on l'entend de manière classique s'appuie donc sur la foi en la possibilité d'une distribution des places, à la fois symbolique et spatiale, qui n'aurait pas besoin d'être remise en question. Or l'émancipation, notamment d'après Rancière, est justement la possibilité de suspendre l'attribution des places pour entrevoir les possibilités d'égalité (RANCIÈRE, 1995). Cette vision de l'émancipation en est une parmi d'autres ; elle permet toutefois de mettre au jour une certaine idée de ce que devrait être la ville, loin des projections massives, au profit d'un jeu toujours renouvelé de subversion des places et de l'ordre social. Remettre en question un ordre spatial au profit d'expérimentations sociales, ce serait donc se libérer de formes figées, pour que le sensible commun soit celui de l'autonomie. C'est là une idée que l'on retrouve dans les mouvements militants autour de l'appropriation spatiale, qu'il s'agisse des villes ou d'autres types de territoires, souvent dans une rhétorique qui se structure en *opposition* à ce qui est présenté comme une prédation : c'est par exemple ce qui est utilisé pour revendiquer des communs à gérer collectivement, contre l'enclosure, symbolique ou réelle, qui a été imposée à une ressource ou à un bien (DARDOT; LAVAL, 2014).

Occupations, subversions des espaces ou des bâtiments, auto-constructions, appropriation des savoir-faire autour du bâti jalonnent l'esthétique d'un espace urbain auquel tout le monde pourrait participer tout le temps. Car plus que construire autrement, c'est mettre au monde de nouvelles formes de vie qui, comme le formule Hallauer dans sa thèse sur l'urbanisme et l'architecture vernaculaire (HALLAUER, 2017) :

tendent de raviver des figures – l'artisan, l'ouvrier, l'amateur – d'instaurer des valeurs – l'authentique, le typique, le local. Elles recouvrent, sous ce même terme, des champs référentiels très ouverts. Elles racontent le Do It Yourself et le monde du libre. Elles parlent

d'informel, de spontané, de brut, d'incrémental, de participatif, d'autoconstruction. Elles explorent les 'communs', la 'biorégion', la 'mésologie' ou 'l'écoumène'. Elles admirent les hésitations enfantines, l'expressionnisme, la décroissance.

Aussi la fondation d'un urbanisme démocratique peut-elle difficilement se contenter d'une dimension délibérative, autour de l'idée d'agora et de ce que voudrait dire décider ensemble. Au débat s'ajoutent la pratique, l'activité commune. C'est là l'une des caractéristiques de la pensée de la démocratie en termes de *capabilités* (SEN, 1985; NUSSBAUM, 2011), définie non seulement par la possibilité de chacun de participer à la vie politique, mais assortie d'un panel d'autres capacités d'agir. Faire ensemble est tout aussi politique que décider ensemble. C'est l'autonomie de chacun qui définirait mieux le degré de démocratie, et non la vitalité des discussions que cette dernière permettrait et qui ne la prémunirait pas des groupes de pression ou des décisions ayant pour conséquence le fait de limiter cette autonomie (NUSSBAUM, 2011).

Tout cela semble déjà contenu dans le droit à la ville tel qu'il a été formulé par Lefebvre en 1968. En effet on y trouve la dimension politique, à travers l'expression d'un droit qui serait a priori nié par la société actuelle, et qui est un droit profondément démocratique. Cette dimension politique est souvent montrée comme incomplète, imprécise, comme l'atteste le foisonnement de son héritage (COSTES, 2010) ; toutefois il reste que le droit à la ville pose le problème urbain en termes de rapports de domination et d'imposition de l'ordre social par le traitement de l'espace. La mobilisation-même de l'idée de *droit* renvoie à l'ouverture d'un espace de liberté, et donc, de capacité au sens de Sen et Nussbaum. Mais à cette dimension s'ajoute l'imaginaire d'une ville réappropriée, organique, contre la ville-produit qui, dans la perspective marxiste de Lefebvre, ne s'évalue qu'en termes de valeur marchande et se traduit par des environnements pauvres en expériences humaines.

Nous avons choisi pour notre part de nous concentrer sur une partie du droit à la ville qui est le droit à l'œuvre. Celui-ci nous semble en effet mieux spécifier la question de la participation à l'urbanisme. Sa formulation apparaît dès 1968 dans *Le droit à la ville* sous ces termes : '*Le droit à l'œuvre (à l'activité participante) et le droit à l'appropriation (bien distinct du droit à la propriété) impliquent le droit à la vie urbaine.*' Nous cherchons quelles sont les résonances d'un hypothétique droit à l'œuvre urbaine non seulement dans d'autres textes de philosophie politique, mais également dans les milieux professionnels et militants aujourd'hui. Mon terrain d'observation principal est une agence d'architecture et d'urbanisme lyonnaise au sein de laquelle j'occupe le poste d'assistante pour la concertation des projets urbains tout en faisant ma thèse de philosophie. Ce partenariat me permet de m'appuyer sur les imaginaires et les représentations autour de ce que serait un droit à l'œuvre, qu'ils s'agissent de rhétoriques communicantes, de propos politiques ou de formulations d'enjeux de la part de divers acteurs. La résonance dans ce milieu des revendications de formes de vie radicalement différentes au sein desquelles la participation directe à l'environnement urbain serait l'étalon d'un degré d'autonomie souhaité permet de comprendre les imaginaires, représentations, fantasmes autour de ce que veut dire construire la ville au XXI<sup>e</sup> siècle alors que s'amorcent des tournants décisifs pour nos manières d'appréhender l'espace et l'habiter. Quelles utopies autour du droit à l'œuvre comme participation émancipatoire aux formes urbaines ? De quoi ces utopies sont-elles critiques ? Quel(s) dialogue(s) de ces utopies avec les pratiques actuelles ?

Il est à noter que le droit à la ville a connu des mises en pratique en même temps que des interprétations théoriques très différentes selon les parties du monde où il a été approprié. Des mentions à des mouvements extra-français qui revendiquent un droit démocratique à participer à l'urbanisme sont inévitables pour une telle démarche. C'est toutefois à partir du contexte français, vu de plus à travers une agence d'urbanisme spécifique, que cette étude se déploie.

### Faire soi-même : généalogie d'une idée émancipatrice

#### Urbanisme et positivisme

L'urbanisme est né du discours sur le progrès humain. Planifier les villes, leurs formes, les faire obéir à des schémas rationnels était donc aussi lié à une certaine idée de l'émancipation humaine. Cette émancipation est alors plutôt garantie par l'administration de l'intérêt général, seule en mesure de prodiguer les biens nécessaires à la vie urbaine, comme l'hygiène, la sécurité, l'éclairage public, la beauté architecturale et l'harmonie des vues, etc (CHOAY, 1965; BACQUÉ; GAUTHIER, 2011). La pensée urbaine du XIX<sup>e</sup> siècle, que Choay appelle 'pré-urbanisme' est notamment une réaction au développement de la ville industrielle sous la pression des exodes ruraux. Une architecture mieux ordonnée était alors considérée comme un remède non seulement à l'insalubrité mais aussi parfois à l'immoralité qui trouvait dans le chaos urbain un terreau fertile. Le fonctionnalisme du XX<sup>e</sup> siècle perpétuera cette idée d'une rationalisation des espaces humains.

La pensée urbaine a donc eu pour origine la vocation de libérer les citadins du besoin de faire soi-même, lié davantage à un état de nature que perpétuait l'imaginaire de la vie rurale. L'urbanisme tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, bien qu'il ait connu de multiples autres influences qui ont pu nuancer son inscription sur la ligne tracée du progrès, est majoritairement issu de cet héritage positiviste. Participer plus radicalement à l'urbanisme, ce serait donc dans un premier temps intervenir dans la sphère d'une profession jusque-là accessible par une reconnaissance académique et juridique précise. Cela implique, à un moment ou à un autre, la remise en question de la stricte séparation des experts du reste de la société et surtout de leur pouvoir de décision.

#### La Cité platonicienne : le partage des tâches et des savoirs

Si l'on se tourne vers la philosophie platonicienne pour mieux comprendre comment s'articule l'idée d'émancipation et celle du partage de tâches au sein de la cité, on constate le prémisses suivant : la justice est la répartition des biens et des avantages dans la société dans le contexte d'un ordre de la cité et des différentes fonctions qui la composent (PLATON ; LEROUX, 2002). Cette distribution des fonctions tient en un temps virtuel où chacun met en commun ses capacités pour que la loi de la communauté puisse être celle qui se réalise, qui existe en chaque individu de manière naturelle. C'est ce que Rancière appelle l'archi-po-

litique (RANCIÈRE, 1995), c'est-à-dire le maintien d'un ordre communautaire par la coïncidence entre la réalisation de la communauté et celle de chacun dans ce qu'il sait accomplir. A partir de là se déduit une distribution des capacités : les individus sont autorisés à faire ce qu'ils peuvent faire. Le fabricant de lits est bon pour faire des lits, ce sera sa fonction dans la cité ; le magistrat est bon pour rendre la justice, il donnera la justice. Le premier ne pourra pas faire ce que fait le second, et inversement.

Cet ordre social fondé sur la fonction de ses parties, où le temps de chacun est dédié à une tâche qui sera complémentaire de celle des autres, justifie la séparation des savoirs et des savoir-faire, et finalement la division du travail. Externaliser la production d'objets utiles au quotidien est alors un acte libérateur : nul besoin de s'occuper de ses moyens de subsistance, ceux-ci seront disponibles dans le cadre des échanges marchands sur l'agora, physique ou métaphorique. C'est le gage d'une liberté individuelle et collective. Ainsi la maison, les bâtiments d'une ville, l'organisation et la fabrication de ses rues, de ses espaces bâtis, entrent de cette logique. Si le cordonnier était livré à lui-même non seulement pour construire un toit pour sa famille mais encore pour participer à l'entretien des espaces communs, qui dans la cité pourra faire de bonnes chaussures en nombre suffisant pour les pieds de tous les citoyens ? Et si chacun devait quand même le faire, comment alors garantir que les constructions participent au bien de tous et non pas aux intérêts particuliers de ceux qui les auront pensé et érigé ? La séparation des métiers liés à la conception et à la construction participe du processus de la modernité et de ses justifications, celles-là même qui, pour Lefebvre conduisent à une rationalisation, une géométrisation de l'espace et de la nature (LEFEBVRE, 1968, 1974). Aussi le métier d'urbaniste, en tant qu'expertise de l'espace habité collectivement, intervient à la fois comme corps spécialisé mais également comme incarnation d'une neutralité dans l'administration du bien commun. Doublement libérateur, donc : son expertise est au service du cours paisible des activités individuelles des citoyens en les déchargeant de cette tâche et permet de bâtir les villes les plus saines et les plus rationnelles possibles.

#### Critique du règne de l'expertise et réappropriation de la construction

Mais il faut aussi voir chez Platon comme dans le reste de la pensée grecque telle que l'interprète notamment Castoriadis (CASTORIADIS, 1983) que les experts ne peuvent pas être leurs propres juges, mais que c'est l'efficacité d'une technique et la pertinence de son usage qui déterminera si l'expert qui l'a mis au point a été bon ou pas. Or dans le cas qui nous occupe, les critiques des planifications urbaines sont nombreuses, notamment concernant les villes nouvelles et les quartiers d'habitation qui ont poussé en périphérie des villes, ou plus récemment dans le cadre d'une marchandisation des espaces des métropoles et des inégalités territoriales héritées et entretenues. La distance entre l'expertise urbaine et la vie urbaine semble parfois si importante et les contraintes géographiques vécues si profondes qu'il est difficile de maintenir une vision binaire entre émancipation et aliénation appliquée à la gestion d'un bien commun telle que la ville.

La lecture marxiste de l'urbanisme de Lefebvre a également démontré la faillite de l'idée que l'émancipation des citoyens-citoyens est permise par cette séparation du corps des experts de la ville : l'ordre urbain est instrumentalisé, c'est une matrice pour les rapports de force et d'échanges entre les classes sociales (LEFEBVRE, 1968; 1974). L'urbanisme sert la bourgeoisie et les dominants, et devient un appareil de contrôle. Un urbanisme libérateur refuserait alors la centralisation et serait aux mains des prolétaires, comme n'importe quelle autre décision politique : c'est là la thèse principale des premiers écrits de Lefebvre, au cœur du droit à la ville.

Cette critique du traitement techniciste et positiviste de l'espace urbain connaîtra également des traductions dans la revendication d'un rapport plus humain, ludique, poétique à l'espace. La pensée urbaine des situationnistes se situe ainsi au carrefour de la critique politique de l'urbanisme dans les années soixante et la revendication d'une manière d'habiter plus créative, ce qui pour Choay fonde de nouvelles utopies :

Pourtant, la nouvelle emprise de la technique tant sur le milieu naturel que sur le milieu humain a été, dans la mouvance du 1968, le thème d'une littérature qui revendiquait haut et fort sa filiation avec l'utopie : il s'agit des textes offrant une dimension sociale militante et dans lesquels le cadre bâti représente un enjeu essentiel. Ils émanaient en particulier de l'Internationale Situationniste (à préoccupations sociales plus accusées) et du groupe anglais Archigram et de ses sympathisants (à préoccupations spatiales plus marquées). (CHOAY, 2005)

On retrouve les préoccupations de Lefebvre, très tôt du côté des rythmes de la vie urbaine, témoins de l'aliénation ou au contraire de l'émancipation grâce à une approche poétique de l'espace (LEFEBVRE, 1974). La possibilité d'un 'droit à l'œuvre' notamment est assez proche de cette idée de subversion, réappropriation, créativité libérée des habitants et citoyens.

La crise écologique interroge également en profondeur notre rapport à l'expertise et au déploiement de techniques toujours plus complexes que le commun des mortels ne peut appréhender dans leur complexité. Une forme de dépossession générale de nos moyens d'habiter, de vivre, d'interagir, de se nourrir mène des philosophes comme Illich à plaider pour une réappropriation de nos moyens de subsistance contre des 'professions mutilantes' dont l'architecte fait partie (ILLICH, 1977). C'est alors, à l'inverse des grands principes de la modernité, l'autochtonéité qui se fait libératrice, les liens à la terre et aux origines qui émancipent grâce à la possession de ses propres moyens d'habiter, de quelque chose de plus que le règne de la raison et du positivisme aplani, homogénéisé (HALLAUER, 2017). On trouve la réalisation de cet idéal d'autonomie et d'un imaginaire de l'habiter au sein des luttes écologiques territoriales. Ainsi l'évacuation de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes en avril 2018 a été l'occasion pour des architectes, urbanistes, universitaires, militants de réaffirmer le lien entre démarche politique, militantisme écologique, et formes de vie alternatives :

Hors-norme, multiples, divers, poétiques, adaptés, bidouillés, légers, sobres, précaires, faits de matériaux locaux ou de réemploi, en terre, en bois, en paille ou en récup, ces constructions répondent à leur échelle aux enjeux écologiques et énergétiques, à rebours

du monde que l'industrie du béton et de l'acier est en train de construire partout sur la planète. Elles sont aussi le résultat d'une inventivité architecturale, manuelle, bricoleuse et créative, favorisée par la stimulation collective de la ZAD, poussant les gens, habitués ou débutants, à se réapproprier l'acte de construire. La multiplicité des formes construites montre des possibilités d'habiter et de bâtir hors des logiques foncières et immobilières basées essentiellement sur la spéculation qui laissent peu de latitude aux habitants et aux architectes pour proposer des solutions alternatives. ("Comme à la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, défendons d'autres manières d'habiter", 2018)

La défense de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes tient sa raison d'être dans la contestation des logiques d'aménagement du territoire ; la pensée critique de l'urbanisme des situationnistes ainsi que le droit à la ville de Lefebvre, par le contenu politique, ont dessiné le contexte subversif de mai 68 en France. Aujourd'hui cette formule de Lefebvre est bien plus volontiers citée dans toutes sortes de circonstances, et plus seulement les plus politiques. Comme le souligne David Harvey :

Plus que cela, le droit à la ville est en réalité un signifiant vide. Tout dépend de qui va le remplir de sens. Les financiers et les promoteurs peuvent le réclamer et ont tous le droit de la faire. Mais dans ce cas les sans-papiers et les SDF aussi. (HARVEY, 2011)

Il est bien entendu possible d'y voir plusieurs choses : la capacité de l'institutionnel à se réapproprier ses critiques à son avantage, l'incomplétude politique de la thèse de Lefebvre, mais également la véritable influence des revendications de participation du public aux décisions mais aussi plus directement aux conceptions d'urbanisme. Un examen plus approfondi de la réception de l'idée d'un *faire soi-même* dans l'espace urbain par les milieux institutionnels et professionnels nous montrerait dans quelle mesure cette transformation a lieu depuis quelques décennies, mais également avec quels autres imaginaires autour de la fabrication des formes urbaines faut-il voir des conflits.

### Bricolages urbains et dispositifs participatifs

L'imaginaire dessiné par les milieux alternatifs et militants, qui est donc le plus souvent lié à une critique de l'aménagement techniciste et qui fait la part belle à l'appropriation individuelle et collective de l'espace, tend à se faire capter par la norme et l'institutionnel. Cette infusion dans l'institutionnel des codes des pratiques marginales et contestataires n'a rien de neuf ou de circonscrit à l'urbain (BOLTANSKI; CHIAPELLO, 1999). Aussi comment ces utopies de la ville créative, mouvante, qui obéit aux désirs et besoins immédiats apparaît-elle dans les milieux professionnels qui ont officiellement la charge de la construction des formes urbaines ?

Le vocabulaire autour de la participation des habitants aux projets urbains est souvent marqué par l'utilisation du préfixe co- : co-construction, co-dessin, co-conception, co-décision. Ce préfixe implique un *faire avec* que le signifiant qui en est dépouillé ne désigne donc pas : la conception de la ville, si on ne le précise pas, reste à la charge des experts et

des politiques. L'aspect collaboratif d'un projet n'implique d'ailleurs pas forcément les habitants mais peut être utilisé pour parler d'un tour de table des autres acteurs concernés : bailleurs, collectivités, parfois associations et acteurs locaux, sociétés de transports... dans une logique qui reste celle de la démocratie représentative et de la mobilisation des experts qu'elle implique. Concerter un projet, c'est donc être encore assez loin d'un monde de l'auto-construction et d'un droit à l'œuvre au pied de la lettre : c'est ce que mettait déjà au jour Arnstein avec son échelle de la participation (ARNSTEIN, 1969) à laquelle de nombreux militants de la participation politique font encore référence.

Toutefois, la présence de cet imaginaire bien plus radical semble bel et bien visible, notamment dans la communication des projets. La manière avec laquelle un projet est communiqué doit en effet attirer toute notre attention dans la mesure où la communication comme discipline est à la fois le véhicule de l'imaginaire et ce qui s'appuie sur lui pour faire écho à un monde commun, à des symboles connus, afin de faire passer des messages positifs. Ainsi bricolage urbain, récupération de matériaux, occupations de friches, cabanes, jardinage collectif accompagnent désormais bien souvent des projets assez divers ; on les observe souvent dans les rénovations d'habitat social ou pour répondre à un besoin d'occuper temporairement un terrain. Un certain nombre de collectifs d'architectes, souvent très soucieux d'ailleurs de redonner du sens à leur pratique en s'impliquant plus directement avec les habitants, se sont formés cette dernière décennie en France pour répondre à des demandes elles aussi de plus en plus nombreuses de la part des collectivités, des bailleurs ou des entreprises propriétaires de foncier (CHIAPPERO, 2017). Les institutionnels semblent avoir besoin de cette esthétique pour faire entrer les projets dans la rhétorique assez large du 'faire la ville autrement' - c'est-à-dire le plus souvent autrement que d'une manière uniquement descendante et en sortant des schémas classiques de production de l'espace urbain, notamment en embrassant ses aspects culturels et sociaux.

Cet enjeu de communication se ressent dans les commandes d'animation de concertation, et le rendu demandé – photographies, cartes annotées, dessins, maquettes... - détermine la manière avec laquelle un atelier se mènera. Faire avec les habitants devient montrer que l'on a fait avec, parfois pour argumenter le travail final, l'étoffer des productions collectives, en bref pour l'illustrer. Il ne s'agit pas ici de questionner les effets directs sur l'animation sociale, sur l'intelligence augmentée du travail urbanistique, ou même sur le surplus de démocratie réelle que cela ajoute ; d'autres études s'occupent d'évaluer l'efficacité des dispositifs de participation (BACQUÉ et al., 2010). Ce qui nous intéresse ici, c'est à quoi répond la mobilisation de l'imaginaire autour du faire soi-même et faire avec quand il s'agit d'un travail sur les formes urbaines, et pourquoi cet imaginaire semble important au point que, de l'univers de la contestation sociale et urbaine, il intervient désormais dans les pratiques les plus institutionnelles de l'urbanisme. A notre échelle, il est toutefois également observable que les manières de mener un projet urbain, même si elles parviennent parfois à faire une place à des pratiques radicalement participatives, restent peu permissives. C'était d'autant plus criant dans les projets de renouvellement urbain, soumis à des contraintes de financement étatiques assez lourds, où les exigences de co-construc-

tion déçoivent régulièrement un public qui a l'impression de participer en vain (BACQUÉ; GAUTHIER, 2011), tant et si bien que même les exigences de communication autour de l'implication des habitants ne parviennent pas à combler les manques.

D'autant qu'une certaine fascination pour l'urbanisme informel, pour des espaces marqués par le retrait du planificateur, anime en ce moment la pensée urbaine, à la jonction des pratiques institutionnelles et des cadres théoriques plus volontiers critiques. Le prix Pritzker décerné à l'architecte argentin Aravena en 2016 pour ses maisons à demi terminées est ainsi à mettre en parallèle aux études architecturales de plus en plus nombreuses autour des bidonvilles (DAMON, 2017; "Les bidonvilles, une forme exemplaire d'urbanisme ?", 2018). Est-ce en réaction au fonctionnalisme et à la période moderne de l'urbanisme et de l'architecture, plutôt marquée par des projets massifs, et qui ont montré leurs limites à travers le temps ? (CHOAY, 1965) A un signe du libéralisme poussé à l'extrême qui s'accommode volontiers d'un monde de la débrouille, puisqu'il s'agit également d'un monde de la précarité ? Ils nous prouvent en tous cas la transformation des imaginaires urbains à tous les niveaux de la fabrique de la ville.

### Conclusion : vers une philosophie politique du droit à l'œuvre

L'étude des imaginaires autour du droit à l'œuvre dans des milieux très différents nous montrent globalement qu'on ne réfléchit plus l'urbanisme seulement en termes d'expertise et d'intérêt général, même s'ils restent les principes les plus solides qui fondent la discipline d'étude et de conception des formes urbaines. La prise en compte de la parole des habitants a accompagné des évolutions du métier vers des pratiques davantage à l'écoute des usages, intégrant des notions tel que la 'qualité du cadre de vie' ou l' 'appropriation des espaces publics'. Certaines démarches d'implication des habitants, notamment outre-Atlantique, ont été l'initiative de professionnels de la planification qui ont cherché à décentrer leur vision d'expert (BACQUÉ; GAUTHIER, 2011).

Derrière la mobilisation d'une esthétique parfois commune, il semble toutefois évident que les visées politiques restent différentes. La notion d'autonomie n'a pas le même poids selon qu'on aménage des espaces de participation aux côtés de projets qui restent soumis à des exigences techniques, politiques et financières présentées comme implacables ou que l'on applique des principes d'auto-organisations pour lutter contre des projets urbains ou territoriaux. Ce flou sur un vocabulaire parfois commun est à l'origine de mésententes entre différentes sphères autour d'un projet urbain, entre forces contestatrices qui revendiquent une participation radicale, et professionnels de bonne volonté qui comprennent mal pourquoi ce qu'ils font n'est jamais assez bien. Ainsi si le terme 'co-construction' est inscrit dans la loi française sur la rénovation urbaine depuis 2014, c'est à la fois un appel à un imaginaire de l'autogestion et de la contestation sociale, à la fois quelque chose de très institutionnel qui ne gage rien sur le degré d'*empowerment* que cela implique. En conséquence de quoi certains discours militants s'affirment contre toute dépendance des institutions et en faveur de *pratiques* politiques qui ne renégocient pas l'égalité mais l'affirment par l'occupation spatiale (CASTELLS, 1973).

Il est nécessaire de comprendre de quelle autonomie, quelle émancipation on parle pour fonder l'idée d'une participation radicale à l'urbanisme. La question n'est pas d'éviter d'être d'une quelconque manière trompé par une appropriation et un détournement institutionnel, mais de lever les malentendus dans les dialogues entre les différentes sphères qui composent la revendication à une participation radicale aux formes urbaines. Ainsi proposer des termes de philosophies politiques pour discuter des manières de fabriquer la ville est une démarche qui ne peut faire l'économie de sonder les imaginaires qui existent par ailleurs. Nous souhaitons en effet nous appuyer sur l'idée de partage du sensible de Rancière (RANCIÈRE, 2000), qui a aussi été en quelque sorte la démarche de Lefebvre à travers sa 'rythmanalyse' (REVOL, 2015), mais aussi celle de Castoriadis autour des imaginaires instituants (CASTORIADIS, 1975). Démocratie, monde commun, projection d'une esthétique de la participation : quand il s'agit des mondes urbains et de leur fabrication, il n'y a pas de détour possible pour éviter de se confronter au vécu des espaces et au projeté de la vie collective. Leur remise en contexte, à travers des cadres théoriques explicites qui jalonnent la pensée aussi bien de la démocratie que de l'urbanisme, mais également à travers leur confrontation à des pratiques très diverses, nous semble nécessaire. Cette brève exposition de ce qui peut s'entrevoir dans les différentes projections autour du *faire soi-même* pose, nous l'espérons, les prémises de ce travail.

## References

- BACQUÉ, M.-H.; GAUTHIER, M. Participation, urbanisme et études urbaines. *Participations*, v. N° 1, n. 1, p. 36–66, 10 oct. 2011.
- CASTELLS, M. *Luttes urbaines*. Paris, France: François Maspéro, 1973.
- CASTORIADIS, C. *L'institution imaginaire de la société*. Paris, France: Éditions du Seuil, 1975.
- CASTORIADIS, C.; RAYNAUD, P. *Ce qui fait la Grèce. 2, La cité et les lois: séminaires 1983-1984*. Paris, France: Éditions du Seuil, 2008.
- CHOAY, F. *L'urbanisme: utopies et réalités : une anthologie*. Paris, France: Éditions du Seuil, 1965.
- CHOAY, F. L'Utopie et le statut anthropologique de l'espace édifié. *Esprit*, p. 93–110, oct. 2005.
- COSTES, L. Le Droit à la ville de Henri Lefebvre : quel héritage politique et scientifique ? *Espaces et sociétés*, v. n° 140-141, n. 1, p. 177–191, 17 mar. 2010.
- DARDOT, P.; LAVAL, C. *Commun: essai sur la révolution au XXIe siècle*. Paris, France: la Découverte, 2014.
- HALLAUER, E. *Du vernaculaire à la déprise d'oeuvre : Urbanisme, architecture, design*. 2017. Université Paris-Est, 2017.
- HARVEY, D. *Le capitalisme contre le droit à la ville: néolibéralisme, urbanisation, résistances*. Traduction Cyril Le Roy; Nicolas Vieillescazes; Clémence Garrot. Paris: Ed. Amsterdam, 2011.
- ILLICH, I. *Le chômage créateur: postface à La convivialité*. Traduction Maud Sissung. Paris: Éd. du Seuil, 1977.
- LEFEBVRE, H. *Le Droit à la ville*. Paris: Anthropos, 1968.
- LEFEBVRE, H. *La production de l'espace*. Paris, France: Éditions Anthropos, 1974.
- NUSSBAUM, M. C. *Creating capabilities: the human development approach*. [s.l.: s.n.]
- PLATON; LEROUX, G. T. P. *La République*. Paris, France: Flammarion, 2002.
- RANCIÈRE, J. *La mésentente : politique et philosophie*. Paris, France: Galilée, 1995.
- RANCIÈRE, J. *Le partage du sensible: esthétique et politique*. Paris, France: la Fabrique, 2000.
- REVOL, C. *La rythmanalyse chez Henri Lefebvre (1901-1991) : Contribution à une poétique urbaine*. Jean Moulin Lyon 3, 2015.
- SEN, A. *Commodities and capabilities*. Oxford University Press ed. [s.l.: s.n.]
- Comme à la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, défendons d'autres manières d'habiter. Disponible: <<https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/060418/comme-la-zad-de-notre-dame-des-landes-defendons-dautres-manieres-d-habiter>>.

